

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
17/05/2024	24/05/2024	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 22 mai à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : BERTAUX Delphine donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°07-05-2024 Autorisation de lancement des marchés – Cour des Savoir Faire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que celui-ci a, par délibération du 25 janvier 2023, approuvé le projet de la Cour des Savoir Faire.

Il précise que depuis cette date les études d'avant-projet se sont poursuivies, notamment à l'issue d'une première phase de travaux réalisés à l'automne dernier avec le curage de l'ensemble des murs intérieurs et extérieurs du bâtiment principal. Par ailleurs un permis de construire a été obtenu pour la réalisation des travaux projetés.

Suite à la phase curage un approfondissement des études a été mené et a permis de mieux cerner les besoins de réhabilitation du bâtiment en matière de structure.

Cela s'est traduit par une hausse du montant estimatif des travaux qui est à ce jour estimé à hauteur de 1 424 994€HT et donc une dépense générale sur le projet 1 691 474.38€HT, hors dépenses liées aux raccordements des réseaux qui sont actuellement en cours de chiffrage.

Monsieur le Maire expose qu'à ce stade le projet bénéficie de subventions à hauteur de 1 337 089€ soit un taux de subventionnement de 79,05%.

En conséquence monsieur le Maire propose de poursuivre le projet en procédant à la consultation des entreprises pour la réalisation de l'ensemble des travaux.

Monsieur le Maire expose les documents de consultation des entreprises et sollicite du conseil municipal son approbation pour leur publication et le lancement de la phase de consultation des entreprises.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240522-07_05_2024-DE

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité (1 abstention) :

Autorise le Maire à lancer les consultations des entreprises en vue de l'attribution des marchés dans le cadre des travaux pour la Cour des Savoirs Faire.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

